



unesco

Patrimoine culturel
immatériel

Liste représentative

ICH-02 – Formulaire

Reçu CLT/LHE	
Le	- 1 OCT. 2023
N°.....	0512.....

LISTE REPRÉSENTATIVE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE L'HUMANITÉ

**Date limite : 31 mars 2023
pour une possible inscription en 2024**

Les instructions pour remplir le formulaire sont disponibles à l'adresse suivante :
<https://ich.unesco.org/fr/formulaires>

A. État(s) partie(s)

Tunisie

B. Nom de l'élément

B.1. Nom de l'élément dans les langues et l'écriture de la(des) communauté(s) concernée(s)

فنون العرض لدى طوايف غبنتن.
طوايف غبنتن.
الطوايف.
الطوالب.

B.2. Nom de l'élément en français

Les arts du spectacle chez les *ṭwāyef* de Ghbonten.

C. Nom des communautés, groupes ou individus concernés

Les communautés concernées par l'art du spectacle des Ghbonten se composent en premier lieu des poètes-chanteurs, organisés en troupes (*twāyef* pluriel de *tāyfa*), et l'ensemble de la communauté tribale des Ghbonten, avec ses trois fractions qui s'identifient à l'élément.

Aux porteurs de l'élément, s'ajoutent les artisans qui confectionnent ces tenues exhibées par les membres des troupes au cours des spectacles, les associations et organismes non gouvernementaux qui œuvrent dans les domaines de la culture, du patrimoine culturel, l'éducation et la jeunesse, dont le rapport avec l'élément est de proximité.

1. Informations générales concernant l'élément

Pour le **critère R.1**, les États doivent démontrer que « l'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention ».

- 1.1. Fournissez une brève description de l'élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l'ont jamais vu ou n'en ont jamais eu l'expérience.

Maximum 240 mots

Il s'agit d'un spectacle fondé sur des expressions artistiques produites par des troupes de poètes-chanteurs (*twāyef*) dont les membres appartiennent à une communauté noire, affiliée à la tribu des Ghbonten, et installée au village d'El Gosba et à Béni Khedache, localités relevant du gouvernorat de Médenine au Sud-est tunisien. Ces troupes célèbrent les fêtes de mariage en particulier, aussi bien au sein de leur communauté que dans tout le Sud-est tunisien. La genèse de l'élément remonte au milieu du XIX^e siècle, suite à l'abolition de l'esclavage en Tunisie dès l'an 1846. Dans ce contexte de libération, cette communauté a créé une forme d'expression, résultat d'un brassage culturel d'influences africaines, berbères et arabes.

Le spectacle repose sur une mise en scène où la parole, scandée ou chantée par des acteurs vêtus de drapés blancs et coiffés de chéchias d'un rouge écarlate, se mêle aux mouvements des corps, aux rythmes d'un tambourin à calice (*chenna*). Structurant le spectacle, cet instrument crée le rythme et génère des réponses corporelles à travers la danse, tout en stimulant les publics, hommes et femmes.

Composée d'un chef, le *rāyes*, et d'un nombre de chanteurs-danseurs appelés *baḥri* (s), chaque *tāyfa* possède son propre répertoire de chants qui oscillent entre sacré et profane, humour et pondération, créant une ambiance de convivialité et de spontanéité.

De plus en plus apprécié par le public, le spectacle déborde ses cadres traditionnels, pour meubler les festivals et autres manifestations.

- 1.2. Qui sont les détenteurs et les praticiens de l'élément ? Y-a-t-il des rôles spécifiques, notamment liés au genre, ou des catégories de personnes ayant des responsabilités particulières à l'égard de la pratique et de la transmission de l'élément ? Si tel est le cas, qui sont ces personnes et quelles sont leurs responsabilités ?

Maximum 120 mots

L'élément est détenu et pratiqué par des poètes-chanteurs, résidant au village d'El Gosba et alentours et Béni Khedache de la région de Médenine.

Les femmes contribuent aux préparatifs du spectacle, comme l'apprêtement des tenues, et surtout l'ouverture du spectacle par les you-yous et en brûlant de l'encens. Des artisans confectionnent les pièces de costume des troupes : les drapés, les pantalons, les chaussures, les chéchias...

Toute la communauté tribale des Ghbonten, hommes, femmes et jeunes, secondée par un nombre d'associations culturelles, veille à la valorisation de l'élément ainsi qu'à sa diffusion parmi ses membres.

Également, les passionnés des arts du spectacle traditionnel, parmi les amateurs ou les ethnomusicologues, les familles et le grand public de la région de Médenine, s'intéressent à l'élément des points de vue scientifique, artistique ou autres, selon les valeurs qu'ils lui accordent.

1.3. Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l'élément sont-ils transmis de nos jours ?

Maximum 120 mots

La transmission et le renouvellement de l'élément sont assurés selon un mode informel dans le cadre communautaire et familial grâce surtout à l'observation participante. Dès la première enfance, l'individu est initié à cette culture qui marque les grands moments de son cycle de vie. S'agissant d'une pratique festive intergénérationnelle, l'élément attire et associe les jeunes, garçons et filles, à sa mise en œuvre grâce à l'ambiance ludique et facétieuse, générée par les membres des troupes.

Les compétences ainsi que le répertoire de chaque troupe sont transmis oralement dans un cadre communautaire de maître à disciple, comme un trait identitaire. Aujourd'hui, l'écrit et le visuel interfèrent dans cette chaîne, grâce à des initiatives de documentation et d'archivage prises par certaines ONG.

1.4. Quelles fonctions sociales et significations culturelles l'élément a-t-il actuellement pour les communautés concernées ?

Maximum 120 mots

Ponctuant les grands moments du cycle de vie de l'être humain, l'élément agit comme un facteur de socialisation pour la communauté détentrice, réaffirmant le sentiment identitaire de ses membres, et marquant leur intégration dans le tissu social pluriel, tout en traduisant les normes sociales communes, dans le cadre d'une continuité intergénérationnelle et pluriethnique.

Culturellement, l'élément traduit la dimension africaine comme composante de la culture des communautés concernées, et celle de la société tunisienne en général.

Émergeant à plusieurs références culturelles, le spectacle illustre l'importance du phénomène d'acculturation dans le processus de reconstruction de la culture au sein de ses porteurs, ainsi que sa valeur comme source de création artistique et symbole d'une culture et d'une mémoire toutes deux bien vivantes.

1.5. L'(les) État(s) partie(s) peu(ven)t-il(s) confirmer que rien dans l'élément n'est incompatible avec les instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme ?

Maximum 60 mots

En tant qu'État partie, la Tunisie peut affirmer avec toute certitude qu'il n'existe aucun des aspects de cet élément qui ne soit conforme aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. À ce titre, le discours véhiculé par le spectacle des *ṭwāyef* est axé sur la notion de liberté comme valeur fondamentale, favorisant de la sorte les droits de l'homme.

1.6. L'(les) État(s) partie(s) peu(ven)t-il(s) confirmer qu'aucun aspect de l'élément ne peut être perçu comme incompatible avec l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus ?

Maximum 60 mots

Le spectacle des *ṭwāyef* déborde le cadre communautaire restreint et embrasse l'ensemble de la société locale dont les membres accordent sans restriction considération et estime aux détenteurs de l'élément. De ce fait, l'État partie confirme qu'aucun aspect de l'élément ne peut être perçu comme incompatible avec l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus.

1.7. L'(les) État(s) partie(s) peu(ven)t-il(s) confirmer qu'aucun aspect de l'élément ne peut être perçu comme incompatible avec l'exigence d'un développement durable ?

Maximum 60 mots

Sachant que l'élément est lié aux expressions orales et aux figures corporelles, les accessoires relatifs au spectacle, pris à la nature sans abus : bois de jujubier sauvage pour les cannes, bois de taille de l'olivier pour le calice du tambourin, henné pour son décor, laine pour les drapés..., ne sont pas incompatibles avec la durabilité des ressources naturelles locales.

1.8. Existe-t-il des pratiques coutumières qui régissent l'accès à cet élément ? Si tel est le cas, décrivez toute mesure spécifique mise en place pour garantir leur respect.

Maximum 120 mots

Il n'existe aucune entrave à l'accès aux spectacles donnés par *ṭwāyef* Ghbonten, comportant des chants et des danses, pour le reste des communautés locales, puisqu'ils sont ouverts à tous, hommes, femmes, jeunes et même enfants de toutes les communautés de la région, sans restriction aucune. Grâce à la proximité, les membres de ces communautés sont imprégnés, dès leur jeune âge par les arts des *ṭwāyef*. Ils assistent et participent régulièrement aux festivités familiales, mariages et circoncisions, animées par les *ṭwāyef*.

En l'absence donc d'aucun principe de confidentialité ou de prohibition, l'élément est l'objet d'un partage total et d'une diffusion étendue entre les membres des différentes communautés concernées.

1.9. Matériel audiovisuel concernant l'élément

- 10 photos récentes en haute résolution sont soumises
- Le formulaire ICH-07-photo est joint pour l'octroi de droits correspondant aux 10 photos soumises
- Un film vidéo est soumis
- Le formulaire ICH-07-vidéo est joint pour l'octroi de droits correspondant au film vidéo soumis

2. Contribution à la visibilité, à la prise de conscience, au dialogue et au développement durable

Pour le critère R.2, les États doivent démontrer que « l'inscription de l'élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine ». En outre, les États sont encouragés, conformément au Chapitre VI des Directives opérationnelles, à prendre en compte l'interdépendance entre la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et le développement durable.

Compte-tenu du large domaine qu'il recouvre, le critère R.2 sera évalué sur la base de l'ensemble de l'information fournie dans le dossier de candidature, y compris les informations fournies dans cette section.

Les communautés considèrent-elles que l'élément contribue aux domaines suivants ?

- Sécurité alimentaire
- Santé
- Éducation de qualité
- Égalité des genres
- Développement économique inclusif
- Durabilité environnementale y compris changement climatique
- Paix et cohésion sociale
- Autres (merci de préciser) : sentiment d'appartenance culturelle

Fournissez des explications en appui à l'(aux) affirmation(s) ci-dessus, le cas échéant.

Maximum 240 mots

Assurant aux membres de la communauté détentrice de substantiels revenus, les spectacles donnés par les *ṭwāyef* mobilisent plusieurs catégories sociales, hommes et femmes. Ces

dernières contribuent aux préparatifs des représentations, comme l'agencement et l'entretien des costumes des poètes-chanteurs, ainsi que les accessoires qui s'y rattachent : drapé, foulard, cannes, musette... Également, elles décorent au henné le tambourin, alors que des artisans spécialisés confectionnent ces costumes, drapés, chaussures et chéchias. En fait, ce sont les femmes qui orchestrent l'ensemble des rituels qui ponctuent le spectacle, notamment l'accueil sacramentel des membres de la *ḥayfa* par les *you-yous*.

Ayant la qualité d'une pratique festive intergénérationnelle, l'élément attire et intègre les enfants et les jeunes dans sa mise en œuvre, grâce à l'animation des membres des troupes, qui allie drôlerie et solennité. C'est cette dynamique de socialisation qui permet aux jeunes filles d'accéder au rituel et à certaines traditions associées.

Rattaché à une communauté aujourd'hui totalement intégrée dans l'ordre social national, l'élément revêt un caractère exemplaire, dans la mesure où il attire l'attention sur la diversité du PCI, vu sous le prisme des communautés interethniques, et mettant en exergue son rôle fondamental dans la cohésion sociale.

D'autre part, l'élément suscite chez les membres de ces *ḥwāyef*, troupes de chant et de danse, un sentiment identitaire à caractère culturel, représentatif de toute une région, le Sud-est, en dépit des disparités ethniques.

Au plan de la durabilité environnementale, aucun impact négatif de l'élément ne peut être signalé.

Les États sont encouragés à soumettre du matériel audiovisuel qui reflète la voix des communautés en appui aux affirmations ci-dessus.

Du matériel (écrit, audiovisuel ou tout autre support) est soumis

3. Mesures de sauvegarde

Pour le critère R.3, les États doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l'élément sont élaborées ».

Quelles mesures de sauvegarde sont mises en place pour protéger et promouvoir l'élément ? Indiquez dans votre réponse le rôle des communautés dans la planification et la mise en œuvre des mesures décrites.

Maximum 600 mots

Les efforts déployés pour la sauvegarde de l'élément sont multiples et variés. En effet, ils revêtent plusieurs formes et aspects :

Au plan social, la sollicitude de l'État à l'égard des *ḥwāyef* perdure depuis les années 70 du siècle dernier, action initiée par le Président Bourguiba. À l'époque où l'épidémie du Covid sévissait (2020-2022), ces troupes ont bénéficié d'une assistance financière du Ministère des affaires culturelles, en compensation de l'annulation des manifestations culturelles.

Autrement, les *ḥwāyef* participent régulièrement aux célébrations organisées par les instances régionales en tant qu'élément culturel représentatif ; en exemple, les Journées des régions à la Cité de la culture à Tunis, en 2019 et la célébration de l'inscription de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial, en septembre 2023.

En reconnaissance de la valeur artistique de leur spectacle et pour faciliter leur accès aux manifestations culturelles et aux dispositifs d'octroi des crédits et des subventions, le MAC, en collaboration avec les chefs des troupes, délivrent aux membres des *ḥwāyef* des cartes professionnelles.

Plusieurs recherches, particulièrement en anthropologie et en ethnomusicologie, ont été menées par les chercheurs de l'INP et les universitaires dans le cadre de diplômes, masters et thèses de doctorat.

Parmi les travaux de documentation, on cite un recueil de poésie orale de l'un des chefs de troupes, Fitouri Tlich, publié en 1986, alors que les Maisons de la culture mènent des campagnes de collecte, et organisent des séances d'initiation aux arts des *ṭwāyef* pour les jeunes (projet *ṭwāleṭb* visant à valoriser et promouvoir l'élément (2019-2020))

Pareillement, le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes a engagé un programme de collecte des musiques populaires et a constitué un fonds où les *ṭwāyef* figurent en bonne place. L'État a aussi financé une plateforme numérique consacrée à ces troupes (2023).

De leur côté, des associations contribuent à la collecte de documents sur divers supports, brassant les répertoires des troupes, et la mise en écrit des recueils de poésie orale des *ṭwāyef*.

La pérennité de l'élément et sa viabilité sont assurées par l'engagement des communautés par le biais de sa pratique à l'occasion des manifestations festives, principalement les cérémonies de mariage ou de circoncision, de même que les festivals organisés par les instances officielles ou les ONG.

A ce titre, on peut citer la célébration annuelle du festival des *ṭwāyef* à Sidi Makhlouf, ainsi que des autres festivals de la région et d'ailleurs, et la production, en 2022, par le Centre des arts dramatiques de Médenine, d'un film documentaire sur les *ṭwāyef*, réalisé par la jeune cinéaste Samah Mejri en 2022.

En outre, les médias, notamment audiovisuels, s'impliquent davantage dans cette dynamique de sauvegarde à travers des émissions de sensibilisation et de promotion mettant en lumière divers aspects du spectacle

Les praticiens et les détenteurs de l'élément ont pris part aux réunions tenues entre septembre 2000 et février 2021 pour planifier un programme de sauvegarde, ce qui a permis d'adopter les propositions suivantes :

- Assurer une couverture sociale aux détenteurs: retraite, soins médicaux pour eux et pour leurs familles. .
- Création d'un organisme à caractère corporatif, groupant les différentes *ṭwāyef* dont la mission consiste principalement à défendre les intérêts des praticiens de l'élément et du coup, à préserver l'élément en soi, et à organiser le dispatching des spectacles commandés par les instances officielles.
- Parrainage des *ṭwāyef* par le MAC dans un cadre contractuel renouvelable, couvrant surtout les périodes d'inaction, aux fins d'assurer à leurs membres un revenu permanent.
- Inclure le spectacle des *ṭwāyef* dans les programmes du tourisme culturel.
- Récompenser les projets ayant apporté une contribution remarquable à la promotion des valeurs de l'élément.

4. Participation des communautés au processus de candidature et consentement

Pour le critère R.4, les États doivent démontrer que « l'élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé ».

4.1. Décrivez comment les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à toutes les étapes de la préparation de la candidature.

Maximum 360 mots

En l'été 2017, cinq troupes parmi les *ṭwāyef*, en collaboration avec plusieurs associations culturelles, ont lancé une campagne de sensibilisation aux valeurs portées par les arts du spectacle chez les *ṭwāyef* de Ghbonten, et de réflexion sur leur promotion par une potentielle reconnaissance internationale auprès de l'UNESCO.

En automne de la même année, au Gouvernorat de Médenine, ces mêmes associations ont exprimé au Ministre des affaires culturelles, en visite dans la région, leur souhait de voir cet élément figurer sur la Liste représentative de l'UNESCO.

Conséquemment, des contacts établis entre les experts de l'INP et les communautés détentrices, donnèrent lieu à l'organisation de trois ateliers de formation en matière de mise en œuvre de la Convention de 2003, ce qui a permis au projet de candidature de devenir une demande issue d'une volonté commune, avec l'implication de toutes les troupes des *ṭwāyef*.

Cette dynamique s'est traduite par la mise en place d'un comité de pilotage, constitué d'une quinzaine de membres dont la part du lion (11 personnes) fut réservée aux détenteurs et praticiens, en prenant en compte l'aspect genre, par l'adhésion de sept femmes.

Ledit comité a planifié des actions relatives au processus de candidature dont plusieurs réunions publiques, suivies par les médias locaux et régionaux.

En vertu de cette approche participative, les communautés se sont mobilisées. Elles ont échangé les informations relatives à la matière visuelle, assuré le recueil des témoignages et des consentements, et rassemblé les propositions de mesures de sauvegarde.

Le processus de candidature a été clôturé solennellement par un défilé des *ṭwāyef*, en parallèle avec la présentation publique du dossier et la documentation annexe au cours d'une réunion, à laquelle ont participé des représentants des communautés, des chercheurs et des institutions locales et régionales ; ce qui a donné lieu à une version finale du dossier, modifiée à la lumière des remarques formulées lors du débat.

Le consentement libre, préalable et éclairé à la candidature de l'élément, a été accordé par différents praticiens et détenteurs. Les documents en annexe, rédigés en deux versions, arabe et française, sont répartis en quatre catégories: les groupes des détenteurs et praticiens, les collectivités locales élues, les coopératives et les associations.

4.2. Organismes communautaires ou représentants concernés

<p>Personne contact pour la communauté :</p> <p>Titre (Mme/M., etc.): M.</p> <p>Nom : Ben Yamna</p> <p>Prénom : Moncef</p> <p>Institution/ fonction : Municipalité de Médenine/ Président</p> <p>Adresse : Avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine</p> <p>Numéro de téléphone : (00216) 75 640 041/ 75 643 281.</p> <p>Adresse électronique : communedemedenine@gmail.com</p> <p>Autres informations pertinentes :</p>
<p>Personne contact pour la communauté :</p> <p>Titre (Mme/M., etc.): Mme</p> <p>Nom : Ben Said Tabib</p> <p>Prénom : Imen</p> <p>Institution/fonction : Municipalité de Sidi Makhlouf/ Présidente</p> <p>Adresse : Municipalité Sidi Makhlouf, 4191, Médenine.</p> <p>Numéro de téléphone : (00216) 75 639 250.</p> <p>Adresse électronique : commune.s.makhlouf@gmail</p> <p>Autres informations pertinentes :</p>
<p>Personne contact pour la communauté :</p> <p>Titre (Mme/M., etc.): M.</p> <p>Nom : Dbouba</p> <p>Prénom : Abdelmajid</p> <p>Institution/fonction : La société mutuelle des services agricoles « Zed Elkhir » à Sidi Makhlouf/ Président</p> <p>Adresse : Route Ragouba-Koutine, Sidi Makhlouf, 4191, Médenine.</p> <p>Numéro de téléphone : (00216) 98602024 / (00216) 75639006.</p> <p>Adresse électronique : zedelkhir@hotmail.com</p> <p>Autres informations pertinentes :</p>

Personne contact pour la communauté :

Titre (Mme/M., etc.): M.

Nom : Zammouri

Prénom : Abdelhamid

Institution/fonction : Association pour le développement durable à Médenine/ Président

Adresse : 4, rue Errachidia 4100, Médenine

Numéro de téléphone : (00216) 98455520 / 75649886

Adresse électronique : Zammouri abdelhamid@yahoo.fr

Autres informations pertinentes :

Personne contact pour la communauté :

Titre (Mme/M., etc.): M.

Nom : Bacha

Prénom : Mohamed

Institution/fonction : Association Pen League Médenine / Président

Adresse : Boîte postale 94, Médenine, 4110.

Numéro de téléphone : (00216)98641808

Adresse électronique : Bachamoh42@gmail.com

Autres informations pertinentes :

Les informations de contact pour les principaux organismes communautaires ou leurs représentants, les organisations non gouvernementales ou autres entités concernés par l'élément sont jointes, et leurs détails peuvent être publiés sur le site de la Convention comme une partie de la candidature

5. Inventaire

Pour le critère R.5, les États doivent démontrer que l'élément est identifié et figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l'État(s) partie(s) soumissionnaire(s) en conformité avec les articles 11 et 12 de la Convention.

5.1. Nom de l'(des) inventaire(s) dans lequel (lesquels) l'élément est inclus

Inventaire National du Patrimoine Culturel Immatériel

5.2. Nom du (des) bureau(x), agence(s), organisation(s) ou organisme(s) responsable(s) de la gestion et de la mise à jour de (des) l'inventaire(s), dans la langue originale et dans une version traduite si la langue originale n'est ni l'anglais ni le français

Institut National du Patrimoine, Département de l'inventaire et de l'étude des biens ethnographiques et des arts contemporains.

5.3. Numéro(s) de référence et nom(s) de l'élément dans l'(les) inventaire(s) concerné(s)

2/056. Les arts du spectacle chez les *fwāyef* de Ghbonten

فنون العرض لدى طوائف غبنتن 056/2

5.4. Date d'inclusion de l'élément dans l'(les) inventaire(s)

14 novembre 2019
Les informations concernant la mise à jour et la périodicité de l'(des)inventaire(s), ainsi que la participation des communautés, groupes et organisations non gouvernementales concernées au processus d'inventairesont-elles comprises dans le rapport périodique sur la mise en œuvre de la Convention ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui, les informations sont comprises dans le rapport périodique. Spécifiez ci-dessous l'année de soumission du rapport <input type="checkbox"/> Non, les informationsne sont pas comprises dans le rapport périodique. Fournissez ces informations ci-dessous. <p style="text-align: right;"><i>Maximum 240 mots</i></p>
Décembre 2022
<input checked="" type="checkbox"/> Un extrait de l'(des)inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue d'origine, si différente, est soumis

6. Correspondance et signature

6.1. Personne contact désignée

Indiquez le nom, l'adresse et les coordonnées d'une seule personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature.

Titre (Mme/M., etc.) :	Monsieur
Nom de famille :	Ben Soula
Prénom :	Imed
Institution/fonction :	Centre des Arts, de la Culture et des Lettres Ksar Said/ Directeur général.
Adresse :	10, Rue de l'Évacuation, 2000 Le Bardo, Tunisie.
Numéro de téléphone :	00 216 98 953 645
Adresse électronique :	imed_soula@yahoo.fr
Autres informations pertinentes :	

6.2. Autres personnes de contact (pour les candidatures multinationales seulement)

Indiquez ci-après les coordonnées complètes d'une personne de chaque État partie concerné, en plus de la personne contact désignée ci-dessus.

Titre (Mme/M., etc.) :	
Nom de famille :	
Prénom :	
Institution/fonction :	
Adresse :	
Numéro de téléphone :	
Adresse électronique :	

Autres informations
pertinentes :

6.3. *Signature pour le compte de l'(des)État(s) partie(s)*

Nom :

Titre :

Date :

Signature :

Nom(s), titre(s) et signature(s) du(des) autres responsable(s) (pour les candidatures multinationales seulement)